



### DANS CE NUMÉRO

**P.3** Mouvement social  
chez CTRB Strasbourg

**P.4** Journée de grève intersyndicale  
du 28 juin 2021 à DIJON

**P.5** la prime exceptionnelle  
de pouvoir d'achat  
est de retour !

**KEOLIS-RENNES  
DUPA LEBEDA P.2**

**ÉDITO**



La rentrée est synonyme pour beaucoup d'entre nous de bonnes intentions et de prise de décisions, l'UNSA Transport n'échappera pas cette année à cet adage.

En effet, les 20 et 21 octobre se tiendra le congrès de notre Fédération. Ce sera l'occasion pour tous de se revoir à nouveau après tant de mois où la distanciation sociale a été si pesante.

Ce sera également un grand moment de démocratie interne où nous définirons ensemble l'avenir et les lignes politiques de notre organisation autour de quatre grands thèmes :

- La transition écologique dans le monde du transport
- L'ouverture à la concurrence et l'impact sur le transport de voyageurs
- Les nouveaux modes de développement syndical
- Les conséquences de la crise sanitaire dans le monde du transport

D'ores et déjà, les équipes se sont mis au travail, des commissions thématiques se sont réunies depuis le mois d'Avril afin de dresser un bilan et des préconisations qui guideront les travaux du congrès et permettront d'élaborer les orientations stratégiques pour les quatre prochaines années.

Ce congrès sera également le moment de renouveler l'équipe du secrétariat qui s'active quotidiennement au service des syndicats, des sections et des militants essayant de répondre au mieux à leurs attentes, à leurs besoins.

Il va de soi qu'un bilan sera dressé sur les actions menées lors du mandat précédent et sur le développement de notre fédération.

Vous l'aurez compris un congrès studieux nous attend, mais la convivialité et le plaisir de se retrouver seront les fils conducteurs de ces deux jours.

C'est avec beaucoup d'impatience que nous attendons ce moment privilégié d'échanges.

**Bonne rentrée à tous.**



## KEOLIS-RENNES

**A l'appel de l'intersyndicale (UNSA-CFDT-CGT), les conductrices et les conducteurs du réseau de bus de Keolis-Rennes sont en grève reconductible de 24h sur tous les samedis depuis le 03 avril 2021.**

Ce mouvement porte sur la mise en place, par la direction, d'un tout-numérique au sein de l'entreprise (planning agents, pose des CA, RDV médecine du travail, entretien avec son hiérarchique, note de liaisons interne via une boîte mail professionnelle, intranet, etc...) sans contrepartie aucune pour les conductrices et conducteurs avec leurs outils personnels (téléphones portables ou ordinateurs portables).

Les revendications sont : une prime de 25 euros brut mensuelle ou un téléphone portable avec le forfait payés par l'entreprise.

Malgré la forte mobilisation (de 400 salariés le 03 avril à 200 salariés le 07 août en plus des salariés en congés annuels sur un total de 580) la direction fait traîner les choses.

Après une première réunion le 19 mars, suite à l'alarme sociale, qui n'avait rien apporté, les OS ont été reçues le 01 juillet pour une deuxième réunion (!!!!!)

La direction s'est engagée à étudier la possibilité de fournir un téléphone portable et un forfait à chaque agent mais pas avant la rentrée de septembre !!!

En attendant, le mouvement continu.

## DUPA LEBEDA

**Les employés de Dupas Lebeda RATPDEV ont fait deux jours de grève le 17 juin et le 18 juin 2021 pour les motifs suivants : dénonciation d'usage d'accord et pas de négociation prévue.**

La direction veut prendre dans les coupures à 50 (les variables) pour combler l'insuffisance horaires, ce qui peut représenter une perte importante sur les salaires.

Les employés de Dupas Lebeda sont sur 2 sites, un sur la métropole lilloise à Marcq-en-Barœul et un autre dans le Cambrésis.

Les conducteurs du Cambrésis risquent un licenciement économique suite à la perte d'appel d'offre et donc n'ont pas fait grève seuls. Les conducteurs du dépôt de marcq-en-barœul ont suivi la grève, ils étaient à peu près 18 / 23.

Au premier jour de grève la direction a appelé le syndicat pour dire qu'il rentrait en négociation.

À ce jour, nous avons eu une réunion, et deux autres doivent encore suivre de façon à négocier le maximum pour limiter la casse. Apparemment l'entreprise a été à l'écoute de nos revendications de plus les conditions de travail se sont tout de même

améliorées sur les 2 derniers mois, (amélioration des conditions de travail dans le dépôt).

Affaire à suivre...

### La forte mobilisation des salariés de la C.T.B.R a payé, un accord a enfin été trouvé avec la direction portant sur l'ensemble des revendications UNSA.

- NAO augmentation des salaires à compter du 01 Janvier 2021 (rétroactif)
- Transferts des accords validés

Une sortie de mouvement avec des résultats concrets pour les conductrices et conducteurs de ce réseau



#### PROTOCOLE D'ACCORD DE FIN DE CONFLIT

*Entre les soussignées,*

La Société publique locale Compagnie des transports du Bas-Rhin sise 14, place des Halles – 67000 STRASBOURG, représentée par Monsieur Guillaume TIERNY, Directeur Général, en vertu des pouvoirs dont il dispose

*d'une part,*

*et*

Les organisations syndicales représentatives dans l'entreprise, représentées respectivement par :

- Monsieur Victor FERNANDES, délégué syndical CGT
- Madame Céline KIEHL, déléguée syndicale FO
- Monsieur Olivier GUNDY, délégué syndical UNSA

*d'autre part,*

Il est convenu entre les parties signataires ce qui suit :

#### Préambule

Les trois organisations syndicales représentatives ont adressé conjointement en date du 16/08/2021 une notification préalable au dépôt d'un préavis de grève.

Cette notification préalable portait sur les points suivants :

- Suite des négociations sur le transfert des accords de la CTBR
- Une évolution de l'attitude et de la posture du DG
- Echec des NAO 2021

Une négociation préalable au préavis de grève s'est déroulée conformément aux dispositions des articles L. 1324-5 et R.1341-1 et suivants du Code des transports à savoir :

- 1ère réunion le 19/08/2021
- 2ème réunion le 23/08/2021
- 3ème réunion le 24/08/2021

Cette négociation préalable s'est soldée par un échec et a amené les trois organisations syndicales représentatives à déposer un préavis de grève le 25/08/2021 pour les mêmes revendications que précédemment.

Le préavis de grève a été déposé pour la période du 06/09/2021 au 31/12/2021 inclus.

# JOURNÉE DE GRÈVE INTERSYNDICALE DU 28 JUIN 2021 À DIJON

Depuis le 13 octobre 2020, UNSADIVIA avait posé un préavis de grève allant jusqu'au 28 juin 2021 (les Vendredis, Samedis et Lundis), concernant les conditions de travail qui étaient exécrables. La direction pendant cette période très compliquée depuis mars 2020, avait agi de façon très sournoise pour le service exploitation et la conduite en particulier.

**NOUS DEMANDIONS DÈS OCTOBRE 2020, UNE REPRISE EN MAIN DE LA DIRECTION SUR SES SUJETS LÀ :**

- 1 Insécurité** → Conduite, Agence, AVSR
- 2 Temps de parcours** → Conduite
- 3 Covid 19** → Toute l'entreprise, Télétravail fait n'importe comment dans certains services
- 4 Amplitude horaire** → Conduite, Maintenance, AVSR Maîtrise...
- 5 Charges de travail plus importantes** →  
Maintenance (DMP) Bureau (DMC, DRH, DCF, DSIP, DSPE...)
- 6 Manque de moyens** → Tous les services
- 7 Peu voir pas de revalorisation salariales** →  
Maintenance (DMP) Bureau (DMC, DRH, DCF, DSIP, DSPE...)



Une journée de grève a été planifiée le 2 novembre 2020 et suivie à près de 55%, pour le seul syndicat UNSADIVIA. Les discussions avec la direction ont été poursuivies sachant que cette mauvaise période n'était pas spécialement propice aux discussions. Nous avons continué à discuter avec celle-ci mais nous n'étions pas dupes de leur stratégie de travailler sur la longueur sans vouloir vraiment avancer.

Six mois sont passés et les salariés usés par cette méthode dilatoire, nous ont incité (Toutes les O.S.) à nous regrouper.

Fin mai 2021, les trois O.S représentatives (UNSA, CGT, FO) se sont réunis en demandant à la CFDT de nous rejoindre aussi.

Une intersyndicale qui tient, était créé et ce depuis une « éternité » Chez Kéolis Dijon Mobilité (DIVIA). Nous demandons à la direction de nous recevoir dans les plus brefs délais avec les quatre O.S. (dont CFDT non représentatif). Au vu de cela,

deux réunions, les 8 et 14 juin 2021 ont été programmé sans résultats probants sur nos demandes :

De fait l'intersyndicale, sous l'impulsion de UNSADIVIA, lançait une grève le 28 juin 2021.

La direction ne croyant pas à celle-ci a essayé de la saborder en appelant chaque OS séparément.

Cette manoeuvre n'ayant pas réussie, un bureau de grève a été mis en place le jeudi

24 juin. Après avoir été sollicité par les salariés, nous faisons de même en retour,

afin de montrer à notre direction la volonté des agents de conduite, en particulier, de ne plus se laisser faire.

# LA PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT EST DE RETOUR !

**La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (dite « prime Macron ») vient d'être reconduite dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2021. Elle permet aux employeurs de verser à leurs salariés une prime pouvant aller jusqu'à 2 000 euros, défiscalisée et exonérée de charges sociales salariales et patronales.**

## Quelles sont les conditions pour bénéficier des avantages fiscaux et sociaux de la prime ?

### Les employeurs qui peuvent verser la prime sont :

- Les employeurs de droit privé : entreprises, associations, CSE... ;
- Les établissements publics à caractère industriel et commercial ;
- Les établissements publics administratifs lorsqu'ils emploient du personnel de droit privé.

### Les salariés éligibles à l'exonération sont :

- Les salariés titulaires d'un contrat de travail à la date de versement de la prime ou de mise en place du dispositif,
- Les salariés dont la rémunération brute est inférieure à 3 SMIC, appréciée sur les 12 mois précédant le versement de la prime ; cette limite est ajustée à due proportion de la durée du travail pour les salariés à temps partiel ou en cas d'année incomplète.

## Quel est le montant maximum de la prime ?

La prime est exonérée de cotisations et défiscalisée dans une limite par salarié de 1 000 euros. Cette limite est portée à 2 000 euros dans les situations suivantes :

- Employeurs de moins de 50 salariés ;
- Associations et fondations reconnues d'utilité publique ou d'intérêt général, sans condition ;

- Employeurs mettant en oeuvre un accord d'intéressement à la date de versement de la prime ou qui auront conclu un accord d'intéressement avant le versement de la prime qui prendra effet au plus tard le 31 mars 2022 ;
- Employeurs engagés dans une démarche de valorisation des salariés dits « travailleurs de la 2ème ligne »

## Quelles sont les modalités de versement et de mise en place de la prime ?

La prime doit être versée avant le 31 mars 2022.

### L'employeur doit la mettre en place :

- Soit par la signature d'une décision unilatérale de l'employeur (DUE) ;
- Soit par la conclusion d'un accord d'entreprise ou de groupe conclu selon les modalités prévues en matière d'accord d'intéressement.

Dans tous les cas, les salariés sont informés par tout moyen et, s'il existe, le CSE est consulté.

Enfin, il est possible de prévoir une modulation du montant de la prime en fonction des critères suivants :

rémunération, classification, durée contractuelle du travail en cas de temps partiel, durée de présence effective sur l'année écoulée.



# NOTES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....





# L'absentéisme maladie en 2020

Baromètre annuel  
Malakoff Humanis

le comptoir  
(de la nouvelle entreprise)  
malakoff humanis



## Absentéisme longue durée : une évolution inquiétante

*D'après les résultats du baromètre annuel 2020 sur l'absentéisme<sup>1</sup>, les arrêts de travail de longue durée ne cessent d'augmenter, générant une inquiétude grandissante des acteurs de l'entreprise : désinsertion professionnelle, perte de compétences, démotivation des équipes, désorganisation...*

### Les enseignements clés

Augmentation des arrêts longs en 2020

- 12 % des arrêts sont des arrêts longs (vs 9 % en 2019)
- 60 % des entreprises sont concernées par des arrêts longs
- 24 % des entreprises ont vu leurs coûts de l'absentéisme maladie augmenter depuis deux ans.

### 3 causes de l'augmentation des arrêts longs

- accident ou traumatisme (28 %),
- troubles musculosquelettiques (19 %)
- troubles psychologiques (14 %).

Quant au taux de salariés arrêtés pour troubles psychologiques, il est passé de 9 % début 2020 à 14 % pendant le confinement, puis à 18 % depuis le déconfinement. Ce motif, qui peut en partie être attribué à la Covid (anxiété liée au contexte sanitaire et économique, au confinement ...), devrait continuer à prendre de l'ampleur.

Les leviers de prévention privilégiés par les salariés et les dirigeants, seules des actions de fond permettront d'enrayer la dégradation de la situation.

- Pour 35 % des salariés, la 1<sup>re</sup> mesure porte sur l'évolution de l'organisation du travail : souplesse et flexibilité dans les temps de travail, un travail plus collaboratif, davantage de télétravail, une plus grande autonomie.
- Pour 44 % des dirigeants, il s'agit d'abord de faire évoluer les pratiques managériales, et 57 % pensent que les nouvelles organisations du travail mises en place pendant la crise sanitaire permettront de réduire l'absentéisme.

L'ABSENTÉISME DE LONGUE DURÉE,  
UN DÉFI À RELEVER

**60 %**

des entreprises ont connu  
au moins un salarié en arrêt long  
(plus de 30 jours) au cours des  
12 derniers mois (vs 56 % en 2019)

**ET SI ON DIAGNOSTIQUAIT  
MIEUX L'ABSENTÉISME ?**

Source : l'absentéisme maladie - Baromètre annuel  
2020 Malakoff Humanis

<sup>1</sup>lecomptoirdelanouvelleentreprise.com

malakoffhumanis.com



 malakoff  
humanis

SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

Malakoff Humanis Prévoyance - Institution de prévoyance régie par le livre IX du Code de la Sécurité sociale - Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 775 691 181 - Siège : 21 rue Laffitte, 75009 Paris - Mutuelle Malakoff Humanis - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité - Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 784 718 256 - Siège : 21 rue Laffitte, 75009 Paris - Mutuelle membre du groupe Malakoff Humanis - Institution Nationale de Prévoyance des Représentants (INPR) - Institution de prévoyance régie par les dispositions du Titre III du Livre IX du Code de la Sécurité sociale - Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 352 983 118 - Siège social : 21 rue Laffitte 75009 Paris



56, rue du Faubourg Montmartre 75009 Paris - Métro Ligne 7 - Le Peletier - Métro Ligne 12 - Notre Dame de Lorette  
Tél. : 01 42 82 09 13 - E-mail. : transport@unsa.org - Site : www.unsa-transport.org

 unsa.transport  FED.UNSA TRANSPORT@FedUnsa

UNSA Mag Transport N°5 - Septembre 2021 Bimestriel - Directeur de la rédaction : Baptiste ARSALE